

BUDGET 2025 POUR LA MISSION RECHERCHE

1) Enveloppe mission recherche

La dotation pour charge de service publique (SCSP) est de 8,36 M€. Elle est présentée ici à titre provisoire et se fait dans un contexte politique particulier lié à la dissolution de l'Assemblée nationale. Dans ce contexte, il est proposé de mettre en réserve 1M€ sur la dotation globale qui se répartira sur la dotation des pôles scientifiques, du doctorat et des écoles doctorales, et sur l'environnement scientifique et les structures transverses

L'enveloppe dotation est complétée par

- 1 M€ prélevé sur la part hébergeur du préciput généré par les projets financés par l'ANR (pour rappel, un projet ANR génère 28% de préciput en 4 parts : une part gestionnaire de 9%, une part laboratoire de 4%, une part hébergeur de 13,5% et une part site de 2%).
- Le COMP Etat : en attente du financement. 250 K€ demandés pour la partie recherche
- Une dotation LPR pour participer à l'installation des nouveaux arrivants MCF à l'Université de Lorraine

Budget Mission Recherche (k€)	SCSP 2025 (basé sur 2024)	Gel (1M€)	Autres Ressources (Préciput, COMP Etat, LPR)	Total (hors gel)
1. Dotation pôle	7 000	853	660	7 660
2. Conseil Scientifique	385	Pas de gel	542*	927
3. Doctorat et Ecoles doctorales	610	74		610
4. Environnement Scientifique et structures transverses	365	73	50	415
TOTAL	8 360	1 000	1252	9 612

2) Dotation des pôles scientifiques

En ce début de contrat quinquennal il est nécessaire de faire évoluer les volumes des dotations des pôles et de mettre en place une répartition des moyens allant vers un modèle de répartition juste reflétant les besoins de la recherche. Ce changement de clé de répartition prend en compte les modifications des effectifs des unités et des pôles au 1^{er} janvier 2024. Il prend également en compte et poursuit le réajustement des moyens entre les pôles qui a été entrepris lors du mandat précédent.

A) Mise en œuvre :

Hormis la réserve prudentielle, la dotation est versée aux pôles en une seule fois. Les pôles répartissent les dotations selon le mode de fonctionnement qui lui est propre (dotation socle pour les unités de recherche, AAP, financement de manifestation scientifique, édition, gratification de stages, communication, démarche de mutualisation de plateforme, ...). 20% de cette dotation doit être justifiable pour la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement, telle qu'elle a été définie lors des COMP avec les pôles.

B) Calcul de la dotation :

1) **Une enveloppe socle.** Comme pour les mandats précédents, cette enveloppe représente 70% de l'enveloppe globale. Elle est basée sur les effectifs, et **une partie (70%) de cette enveloppe est critérisée par des coefficients disciplinaires (voir résumé).**

2) **Une enveloppe stratégie.** Les 30% restant constituent l'enveloppe stratégie. Elle prend en compte des besoins de la recherche de manière plus spécifique. Elle est constituée

- d'une partie projet et gratification de stage. Le montant de cette enveloppe repose sur la même règle de répartition que pour le socle Une enveloppe
- d'une partie Manifestation avec deux tranches ST en fonction du nombre de personnels présents dans les pôles ST/Bio/Santé (0-200, 200-400) et deux tranches SHS en fonction du nombre de personnels
- d'une partie Edition Scientifique qui est spécifique aux SHS.

C) Détails :

- Les effectifs.

Les Enseignant.e.s-Chercheur.e.s (EC) de l'UL sont pris en compte de manière équivalente avec un coefficient 1 (MCF, PR, MCUPH et PUPH). Les Chercheur.e.s (C) des Organismes Nationaux de Recherche (ONR) sont pris en compte avec un coefficient de 0,5. Ils mènent des actions de recherche à 100% de leur temps et utilisent des équipements des UMR. Les EC hors UL sont pris en compte avec un coefficient de 0,25 dans la mesure où ils font de la recherche à 50% de leur temps.

2019	UL	EPST	EC Hors UL	1 x UL + 0,5 x C + 0,25 x EC Hors UL	2025	UL	EPST	EC Hors UL	1 x UL + 0,5 x C + 0,25 x EC Hors UL
A2F	86	35	4	105	A2F	75	37	11	96
AM2I	403	86	21	451	AM2I	399	98	17	452
BMS	185	20	0	195	BMS	218	24	2	231
CLCS	251	8	0	255	CLCS	267	8	0	271
CPM	123	20	0	133	CPM	116	21	0	127
EMPP	217	29	1	232	EMPP	227	20	0	237
LLECT	214	0	0	214	LLECT	213	0	0	213
M4	226	42	16	251	M4	231	42	5	253
OTELo	98	35	0	116	OTELO	96	34	0	113
SJPEG	212	7	42	266	SJPEG	242	10	82	268

- Les coefficients disciplinaires

- Analyse des montants l'ensemble des financements obtenus au cours du dernier contrat quinquennal, sur les financements obtenus de manière plus restreinte sur des projets ANR et en prenant en compte (données de la DRV)
- Analyse des taux d'environnement des différents pôles scientifiques (données reposant sur une comptabilité analytique réalisée par la DBF)
- Révision des coefficients disciplinaires pour le contrat 2024-2028

PS	Coefficient disciplinaire	
	contrat 2019-2023	contrat 2024-2029
A2F	3	2,4
AM2I	2,5	2
BMS	3	2,4
CLCS	1	1
CPM	2,5	2,3
EMPP	2,5	2,3
LLECT	1	1
M4	2,5	2,3
OTELO	2,5	2,35
SJPEG	1	1

D) Résumé : La dotation est ventilée sur la base de la formule :

$$D = 0,7 \times [0,3 \times (EC \text{ UL} \times 1 + C \times 0,5 + EC \text{ HUL} \times 0,25) + 0,7 \times \text{Coef Disc} \times (EC \text{ UL} \times 1 + C \times 0,5 + EC \text{ HUL} \times 0,25)] + 0,3 \times (\text{Projet et Gratif.} + \text{Manif.} + \text{Edition})$$

E) Ventilation de la dotation entre les différents pôles scientifiques.

- Le calcul est réalisé avec une enveloppe financière d'un montant constant par rapport à l'année 2024 (7 M€ SCSP + 0,36 M€ Préciput)

Pôles Scientifiques	Dotation (2024)	Nouvelle Dotation cible 2027 / pole	Ecart avec la dotation 2024	Ecart en % avec 2024
A2F	410122	389690	-20432	-5,0
AM2I	1616824	1548879	-67945	-4,2
BMS	827039	927652	100613	12,2
CLCS	591874	587011	-4863	-0,8
CPM	558108	492071	-66037	-11,8
EMPP	929204	920409	-8795	-0,9
LLECT	494650	484503	-10147	-2,1
M4	953940	983106	29166	3,1
OTELO	477328	448397	-28931	-6,1
SJPEG	500913	578282	77369	15,4
	7 360 000	7 360 000		

- Les effectifs de BMS et SJPEG augmente de 18%, CPM était surdoté et SJPEG sous doté. Pour éviter de mettre les différents pôles percevant moins de moyens en difficulté, la variation est lissée sur 2025, 2026 et 2027.

Pôles Scientifiques	Dotation (2024)	Nouvelle Dotation cible 2027 / pole	Dotation 2025	Ecart avec 2024	Dotation 2026	Ecart avec 2025	Dotation 2027	Ecart avec 2026
A2F	410122	389690	403311	-1,7	396501	-1,7	389690	-1,7
AM2I	1616824	1548879	1594176	-1,4	1571527	-1,4	1548879	-1,4
BMS	827039	927652	860577	4,1	894114	3,9	927652	3,8
CLCS	591874	587011	590253	-0,3	588632	-0,3	587011	-0,3
CPM	558108	492071	536096	-3,9	514083	-4,1	492071	-4,3
EMPP	929204	920409	926272	-0,3	923341	-0,3	920409	-0,3
LLECT	494650	484503	491268	-0,7	487886	-0,7	484503	-0,7
M4	953940	983106	963662	1,0	973384	1,0	983106	1,0
OTELO	477328	448397	467684	-2,0	458041	-2,1	448397	-2,1
SJPEG	500913	578282	526703	5,1	552493	4,9	578282	4,7

- Pour l'année 2025, la mise en réserve de 1M€ sur le budget recherche impacte les pôles scientifiques à hauteur de 853 078 €. Cette mise en réserve est réalisée sur la SCSP et représente 12,2% de la dotation.

Pôles Scientifiques	Dotation 2025	SCSP2025	SCSP après gel (-12,2%)	Preciput 2025	Dotation 2025 Après gel de 12,2%
A2F	403311	384 250	337 422	19 061	356 483
AM2I	1594176	1 518 415	1 333 369	75 760	1 409 129
BMS	860577	815 202	715 855	45 374	761 229
CLCS	590253	561 541	493 107	28 713	521 819
CPM	536096	512 027	449 627	24 069	473 696
EMPP	926272	881 252	773 856	45 020	818 876
LLECT	491268	467 569	410 587	23 699	434 286
M4	963662	915 575	803 996	48 087	852 082
OTELO	467684	445 752	391 429	21 932	413 361
SJPEG	526703	498 417	437 676	28 286	465 962
		7 000 001	6 146 923	360 000	6 506 923

3) Dotation conseil scientifique

La dotation du CS est reconduite en intégralité pour 2025. Elle n'est pas impactée par la mise en réserve prudentielle afin d'éviter d'affecter la dynamique scientifique mise en œuvre depuis le début du mandat. Elle se monte à 385 k€. La dotation globale prenant en compte le préciput ANR, le COMP Etat et les dotations LPR est de 927 k€ (qui sera complété par une part LPR qui n'est pas encore connue à l'heure actuelle)

Conseil scientifique	SCSP 2025	Autres Ressources (Préciput, COMP Etat, LPR)	Remarques
1. Emergence	200	22	200 k€ + dossiers de la liste complémentaire
2. Valorisation Non Economique - Prématuration		100	AAP 100k€. Devient annuel (01/01 au 31/12)
3. Marche +		250	Financement COMPP Etat.
4. Colloques	64		Colloque de moyenne et grande envergure en complément des moyens mis à disposition de la région
5. Cotisations et engagements	110		Réseaux, IRT, International, IRP, GIS
6. Contribution à l'arrivée des nouveaux MCF		100 + X*	Préciput Hébergeur ANR + ressources allouées par la LPR (*non connue à l'heure actuelle) → (8k€/MCF)
7. Prise en charge de la revalorisation des contrats doctoraux en cours		70	Evolution salaire des contrats doctoraux Ajustable en fonction des besoins
8. Communication	11		Film avant scènes recherche + semaine de la recherche
TOTAL	385	542	

4) Doctorat

- La dotation de fonctionnement socle initiale des écoles doctorales est fixée à 536k€ (610k€ hors gel)
- **L'effort sur les contrats doctoraux est maintenu en 2025. 100 contrats doctoraux** seront répartis en 2025. Cette répartition n'est pas encore actée.

5) La dotation dédiée à l'environnement scientifique et aux structures transverses est de 365 k€ (avec 72,5k€ qui seront placés en réserve).

Environnement Scientifique et structure transverses	SCSP 2025	Ressources Propres (Préciput)	Gel	Dotation 2025
EXPLOR	30 000		3 656	26 344
MSHL	78 000		9 506	68 494
EDUL	25 000		3 047	21 953
ACBS	200 000		24 374	175 626
Environnement Scientifique	32 000	50 000	32 000	50 000
TOTAL		415	72583	

5) Enveloppe complémentaire pour levier stratégique

La raison d'être

Pour permettre à chaque pôle scientifique de franchir un cap et prendre les orientations définies dans le cadre des COMP, une enveloppe complémentaire spécifique est mise à leur disposition. Cette enveloppe est d'un montant de 100k€ par pôle.

	2024	2025	2026	2027
Action spécifique des pôles CS	100 000	299 000	399 000	202 000
Pôles	BMS : 100 k€	M4 : 100 k€ LLECT : 33 k€ SJPEG : 33 k€ CLCS : 33 k€ A2F : 50k€ OTELo : 50 k€	CPM : 100 k€ EMPP : 100 k€ LLECT : 33 k€ SJPEG : 33 k€ CLCS : 33 k€ A2F : 50k€ OTELo : 50 k€	AM2I : 100 k€ LLECT : 33 k€ SJPEG : 33 k€ CLCS : 33 k€

Mise en œuvre

- BMS : Installation Cryomicroscope à l'IJL
- M4 : Cofinancement CPER équipement commun (diffractomètre des rayons X)
- SJPEG : Internationalisation et transversalité intra pôle : Phase 1 : Financement de projets avec partenaires internationaux, Phase 2 : organisation d'un workshop international avec thématique commune au sein du pôle ; Phase 3 : édition d'un ouvrage collectif et poursuite des échanges.
- CLCS : Transversalité et structuration inter-unités. Financement de 10 projets pluriannuels (sur 3 ans) inter-laboratoires et à visée structurante et séminaires structurants
- LLECT : Consolidation collective de l'internationalisation afin de faire état à terme d'une antériorité, de construire des synergies à l'international, de diriger des recherches (master, thèse) avec les partenaires internationaux (8 projets de 2 ans) et 4 projets impliquant 2 UR au minimum minimum)
- A2F : Recrutement d'un ingénieur sur plateforme. Anticipation d'un départ en retraite et éviter les pertes de compétences
- OTELo : Recrutement d'un ingénieur en gestion des bases de données. Continuité de service suite à un départ à la retraite. Maintien de l'offre mutualisée de gestion et ouverture des données de la recherche
- CPM et EMPP : cause commune pour un cofinancement de CPER. Renouvellement des consoles RMN 400 MHz (à consolider, réflexion à mener pour 2026)
- AM2I : en cours de réflexion (2027)